

RÈGLEMENT VOILE CONTACT

En vigueur au 1er mars 2025 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral (validé par le conseil d'administration du 25 février 2025)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité. Les compétitions fédérales se dérouleront selon l'article 1 du règlement général FFP.

GÉNÉRALITÉS

1 Les épreuves

1.1 Les épreuves comprises dans une compétition fédérale sont :

- Séquence à 2 Nationale 1.
- Séquence à 2 Nationale 2.
- Séquence à 4.

1.2 Détermination du classement

- 1.2.1 Lorsqu'une seule manche a pu être terminée, l'équipe qui a le meilleur score pour cette manche est déclarée vainqueur. Si plus d'une équipe ont le même score, voir le § 1.2.3 ci-dessous.
- 1.2.2 Lorsque plus d'une manche a été complètement réalisée, le score utilisé pour déterminer le classement des équipes est le total cumulé de toutes les manches. Le vainqueur est celui qui possède le total le plus élevé.
- 1.2.3 Si deux ou plusieurs équipes ont des scores égaux, le classement est déterminé par l'application successive des procédures de départage suivantes :

1. Un saut de départage pour les 3 premières places peut avoir lieu si possible.
2. Le meilleur score sur n'importe quelle manche complète.
3. Le temps le plus rapide dans les manches complètes avec le plus grand nombre de points
4. Les équipes ex-aequo placées après la troisième place restent à égalité.

2 Saut d'entraînement

Lors des compétitions françaises, il n'est pas prévu de saut d'entraînement. Si les équipes souhaitent s'entraîner avant le tirage au sort, les sauts ne seront pas jugés.

3 Temps de travail

3.1 Séquence à 2

Le temps de travail débute au moment de la première séparation complète d'une prise de la première formation prévue, qu'elle soit correcte ou pas, ou 30 secondes après la sortie du premier membre de l'équipe incluant le caméraman, quel que soit le premier.

3.2 Séquence à 4

Le temps de travail débute au moment de la première séparation complète d'une prise de la première formation prévue, qu'elle soit correcte ou pas, ou 60 secondes après la sortie du premier membre de l'équipe incluant le caméraman, quel que soit le premier.

4 Règlements spécifiques aux épreuves

4.1 Séquence à 2

Hauteur de largage : 1850 mètres (~6000 FT) avec un temps de travail de 60 secondes.

4.2 Séquence à 4

Hauteur de largage : 2500 mètres (~ 8200 FT) avec un temps de travail de 120 secondes.

5 Règles de jugement

5.1 Les juges peuvent utiliser un système électronique de jugement pour enregistrer leur cotation. Dans ce cas, il y aura un arrêt sur image à la fin du temps de travail.

- 5.2 Jugement vidéo air pour la séquence à 2 Nationale 1 et la séquence à 4. En cas de problème technique de la vidéo air, un ressaut pourra être accordé après décision majoritaire prise par un comité de contrôle vidéo composé du chef juge, du Juge d'épreuve et de l'Entraîneur National de la discipline ou de son représentant, sauf si cela concerne son équipe auquel cas, il sera remplacé par le Directeur de la Compétition.
- 5.3 Jugement vidéo sol pour la séquence à 2 Nationale 2.
- 5.3.1 Dans le cas où les conditions météo ne permettraient pas l'utilisation de la vidéo sol, une ou plusieurs manches pourront être effectuées en vidéo air, sur proposition conjointe du chef juge et du Directeur de compétition et acceptation à l'unanimité des capitaines d'équipes. Pour cela, il sera fait appel aux cameramen de N1 ou toutes personnes ayant les qualifications requises et autorisées par le directeur de compétition. Les cameramen seront affectés aux équipes de N2 par l'entraîneur national ou son représentant, en fonction des voiles utilisées par les équipes. Les sauts des cameramen seront à la charge des équipes.
- 5.3.2 Un observateur est placé à la vidéo sol de manière à contrôler la position et le temps des ordres «SUR AXE » et « TOP LARGAGE ». Un enregistrement écrit est conservé pour la Séquence à 2 N2.
- 5.4 Cinq juges doivent évaluer la performance de chaque équipe. Cependant, à l'initiative du Chef Juge, seulement trois juges peuvent évaluer cette performance durant une ou plusieurs manches entières.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 Conditions d'accès

Le Championnat de France est une compétition ouverte à toutes les équipes.

Chaque équipe devra avoir un caméraman en titre, la double appartenance dans une même épreuve est interdite.

Les équipes sont constituées :

- Séquence à 2 N1 : jusqu'à 4 membres, n'importe qui peut être le caméraman.
- Séquence à 2 N2 : jusqu'à 3 membres.
- Séquence à 4 : jusqu'à 6 membres, n'importe qui peut être le caméraman.

Le caméraman peut être :

- a) L'un des membres de l'équipe et il est éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses. Dans le cas où le caméraman n'est pas B3 (qualification B2 minimum et attestation d'un initiateur voile contact donnant l'autorisation de filmer une équipe de Voile Contact), il ne pourra être que caméraman et n'entrera pas dans les formations.
- b) N'importe qui d'autre. Dans ce cas, ce caméraman n'est pas éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses. Dans ce cas, l'équipe ne peut comporter que 3 compétiteurs en V.C. 2 et 5 compétiteurs en V.C. 4. Le caméraman ne peut sauter qu'en tant que caméraman et est sujet aux mêmes règles que les autres compétiteurs de l'équipe. Un caméraman peut être remplacé à n'importe quel moment de la compétition (avec l'accord du directeur de compétition) et dans ce cas, le caméraman remplaçant n'est pas, non plus, éligible pour recevoir des médailles ou des récompenses.

2 Programme de l'épreuve de séquence à 4

Le programme consiste en 8 sauts, plus 1 saut de départage si nécessaire.

Au minimum 1 manche complète doit être réalisée pour déterminer le Champion de France et décerner le titre.

3 Programme de l'épreuve de séquence à 2

Le programme consiste en 8 sauts, plus 1 saut de départage si nécessaire.

Au minimum 1 manche complète doit être réalisée pour déterminer le Champion de France et décerner le titre.